



**Compte-rendu De La Réunion Du Conseil Municipal N° 2 Du 3 Juin 2019**

Le 3 juin 2019, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Madame BIZET Franciane, Maire, et sous sa présidence.

Etaient présents : Mesdames, HUBERT, OOSTHOEK et Messieurs GRISSELLE, LAMASSET

Absents excusés : Madame BERGHEAUD qui a donné procuration à Madame BIZET, Monsieur DANIEL qui a donné procuration à Monsieur LAMASSET et Madame HIBERTY

Secrétaire de séance : Monsieur GRISSELLE

**1°/ : Remplacement de l'employé communal :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer monsieur COET Denis, employé communal, qui a cessé ses fonctions par fin de contrat le 31 mai 2019.

Elle présente plusieurs modalités de remplacement dont le recrutement d'un agent en contrat aidé par le biais d'un PEC (Parcours Emploi Compétence) assorti d'une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal opte, à l'unanimité, pour le recrutement de l'agent en contrat aidé pour une durée d'un an renouvelable. L'agent sera chargé de l'entretien de la commune. Il exercera, à ce titre, une activité hebdomadaire de 35 heures répartie sur 5 jours à raison de 7 heures par jour. Il sera rémunéré sur la base du salaire brut de son prédécesseur.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à accomplir le contrat de travail et la convention signée entre l'employeur, l'Etat et l'agent concerné.

**2°/ : Tickets piscine :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler cette année l'opération ticket de piscine. Les enfants et adolescents domiciliés ou résidents dans la commune, âgés de quatre à vingt ans, pourront bénéficier chacun de six tickets gratuits pour la période estivale, **du 8 juillet au 31 août 2019.** Ces tickets, valables pour les piscines de Grandvilliers et Formerie, sont à retirer au secrétariat de la mairie, lors de la permanence hebdomadaire.

**3°/ : Décision budgétaire modificative n°1 :**

Pour les besoins de formation de l'employé communal, madame Le Maire propose au Conseil Municipal une DM1 afin de prélever 1 100.00 € du compte 615221 « Bâtiments publics » pour alimenter le compte 618 « Divers » Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'opération comptable.

**4°/ : Rapport des déchets de la CCPV :**

Madame Le Maire présente le rapport annuel des services déchets de la CCPV. Aucune observation n'est émise sur la présentation du rapport. Le rapport est consultable en mairie.

## QUESTIONS DIVERSES :

- La communauté d'agglomération du Beauvaisis, en collaboration avec la commune de Milly-sur-Thérain, prévoit la réalisation d'un réseau de collecte des eaux usées route de Bonnières. Ces travaux vont commencer début juillet 2019 et s'étaler sur une période d'environ 5 semaines. Une déviation sera mise en place sur toute la période de travaux, comme suit dans les deux sens :

**La rue des fontaines qui mène à Milly sera barrée durant cette période. Une déviation sera mise en place par l'accès à la route départementale 133 pour se rendre à Milly sur Thérain**

- Un rassemblement de cyclos et de motos anciennes passera dans le village le 23 juin.

- Un rallye de voitures anciennes traversera le village le 29 juin. Dans les rues des Potiers, rue de l'église et rue des Fontaines.

- Un spectacle culturel organisé par la CCPV aura lieu à la ferme de Mr DAVID dans le cadre des Musardines le 3 juillet.

- Les courses pédestres, organisées par l'association ACA de Beauvais, passeront dans Bonnières comme tous les ans le dimanche 8 décembre 2019 (700 coureurs environ sont prévus).

- Le Conseil Départemental nous informe que des travaux de renouvellement de la RD 133 vont être réalisés. Cet investissement d'un montant de 245 000 € contribuera à améliorer la qualité de notre réseau routier et à faciliter les déplacements de nos concitoyens.

- Monsieur Jérôme BASCHER, sénateur de l'Oise s'est rendu à Bonnières. La problématique de la sécurité de la D133 a été abordée. Monsieur BASCHER est donc intervenu, à ce sujet, auprès de la préfecture et du directeur des routes du Conseil Départemental afin d'appuyer sans réserve la demande d'un radar de vitesse sur cette voie très fréquentée.

- La CCPV a validé un modèle d'arrêté municipal qu'elle propose aux communes portant sur les dispositions réglementaires en matière de dépôts sauvages.

- La bâche rue des potiers sera enlevée prochainement.

- Le mur du cimetière sera rénové préalablement à l'aménagement du columbarium.

Séance levée à 20h30

Le Maire,

Franciane BIZET